

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le seize mai, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : POCHAT-BARON Pascal, Maire ;

Adjoints au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Corinne, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

Absents représentés : Pouvoir de GAVARD-PERRET Alexandre à GERNAIS Benjamin ; de PILLET Isabelle à PAGNOD Pascale ; de VIGNY Gérald à POCHAT-BARON Pascal ;

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Maryse BOCHATON est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 23
Représentés : 3
Votants : 26

Délibération n° D2024_044 – FINANCES

Attribution d'une subvention à l'USEP – Voyage à Paris du CMJ

Le Conseil Municipal Jeunes a effectué un voyage à Paris du 23 au 25 avril 2024.

Les jeunes ont notamment visité l'Assemblée nationale et découvert un certain nombre de monuments et musées de la capitale.

Le coût de ce voyage s'élève à 3.835,14 Euros. Une subvention de 1.500 Euros est sollicitée auprès de la commune. Le reste du paiement est assuré par de l'autofinancement grâce aux diverses actions conduites par les participants du CMJ.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ATTRIBUE** une subvention de 1.500 € à l'USEP, dans le cadre du voyage à Paris du Conseil Municipal Jeunes
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2024

VOTE	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures


Pour Extrait conforme

Le Maire,

Pascal POCHAT-BARON

La secrétaire de séance

Maryse BOCHATON


Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 23/05/24
Publication en ligne le 23/05/24
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale CHAPUIS